



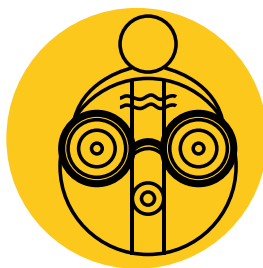
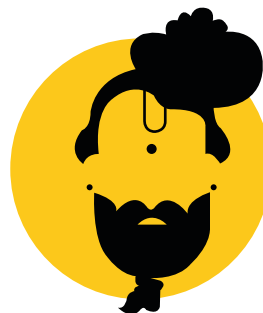
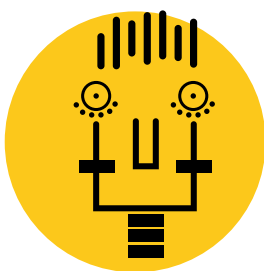
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

AGENDA 2030 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOCUMENT D'ORIENTATION DE LA DDC VISANT À

Ne Laisser Personne de Côté



AVANT-PROPOS

L'Agenda 2030 de développement durable considère « que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable ». En adoptant ce programme, la communauté internationale s'est engagée à ne laisser personne de côté, à veiller à ce que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et à aider autant que possible les plus défavorisés en premier.¹

Ne laisser personne de côté est un défi universel et ambitieux, qui concerne toute société. C'est un nouveau paradigme en matière de développement, qui reconnaît que le concept économique de l'effet de ruissellement n'a pas tenu ses promesses. Il faut prendre des mesures concrètes pour garantir que les populations laissées pour compte ou celles qui risquent de l'être soient identifiées, comprises et pleinement en mesure de participer aux activités économiques, sociales et politiques au sein de la société. La DDC est résolue à accorder

une plus grande attention aux exclus et aux plus pauvres parmi les pauvres, cherche à promouvoir la transformation sociale en vue de surmonter les inégalités existantes et contribue à la production de données ventilées révélant les problèmes que rencontrent les laissés-pour-compte.

La Suisse a adopté l'Agenda 2030 et s'est engagée à atteindre ses 17 objectifs de développement durable (ODD). La réalisation de ces objectifs et la mise en œuvre de l'impératif de *ne laisser personne de côté* contribuent de manière tangible à la paix et à la stabilité dans le monde et sont essentielles à la sécurité et à la prospérité de la Suisse. Comme l'affirme la Constitution suisse, « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».²

Il ne peut y avoir de développement durable et équitable si certains groupes de la société sont exclus du bien-être économique. Nous continuerons à fonder notre engagement sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination.



Manuel Sager

PARTIE

01

CONCEPT ET ENGAGEMENT

Définitions	6
Engagements	9

PARTIE

02

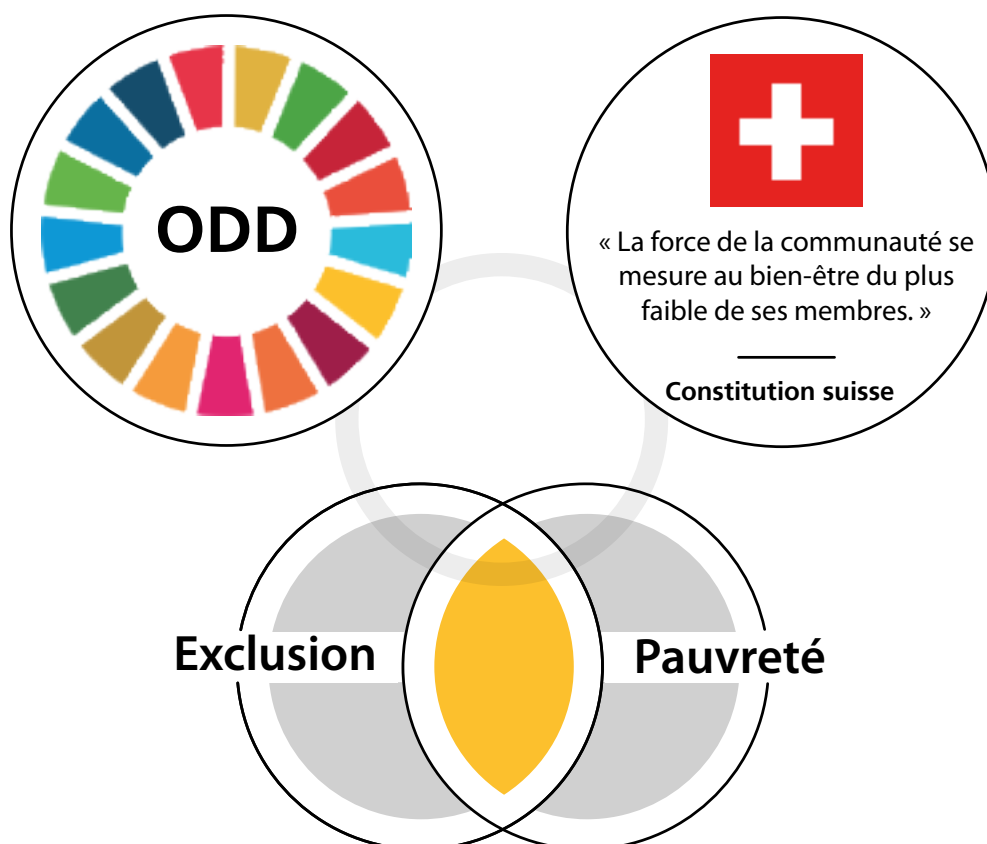
ACTION

Ancrage	11
Analyse	12
Planification et mise en œuvre	13
Intégration dans des programmes approche intégrée	14
Programmes spécifiques approche ciblée	14
Suivi et évaluation	16

INTRODUCTION

Le document d'orientation de la DDC visant à *ne laisser personne de côté* est un instrument normatif destiné à l'ensemble du personnel de la DDC. Il remplace le cahier d'information, de formation et de travail pour la lutte contre la pauvreté de la DDC (2000)³. La partie I clarifie la position de la DDC par rapport au principe de ne laisser personne de côté, énoncé par l'Agenda 2030 de développement durable, et la partie II aide le personnel de la DDC et les partenaires de celle-ci à assurer la mise en œuvre de ce principe. Ce document d'orientation donne des précisions sur le premier principe d'intégration de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse : « ne laisser personne de côté et s'occuper en premier lieu des nations, des populations et des groupes sociaux les moins nantis ».⁴

Ne Laisser **Personne** de Côté



PARTIE

01

CONCEPT ET ENGAGEMENT

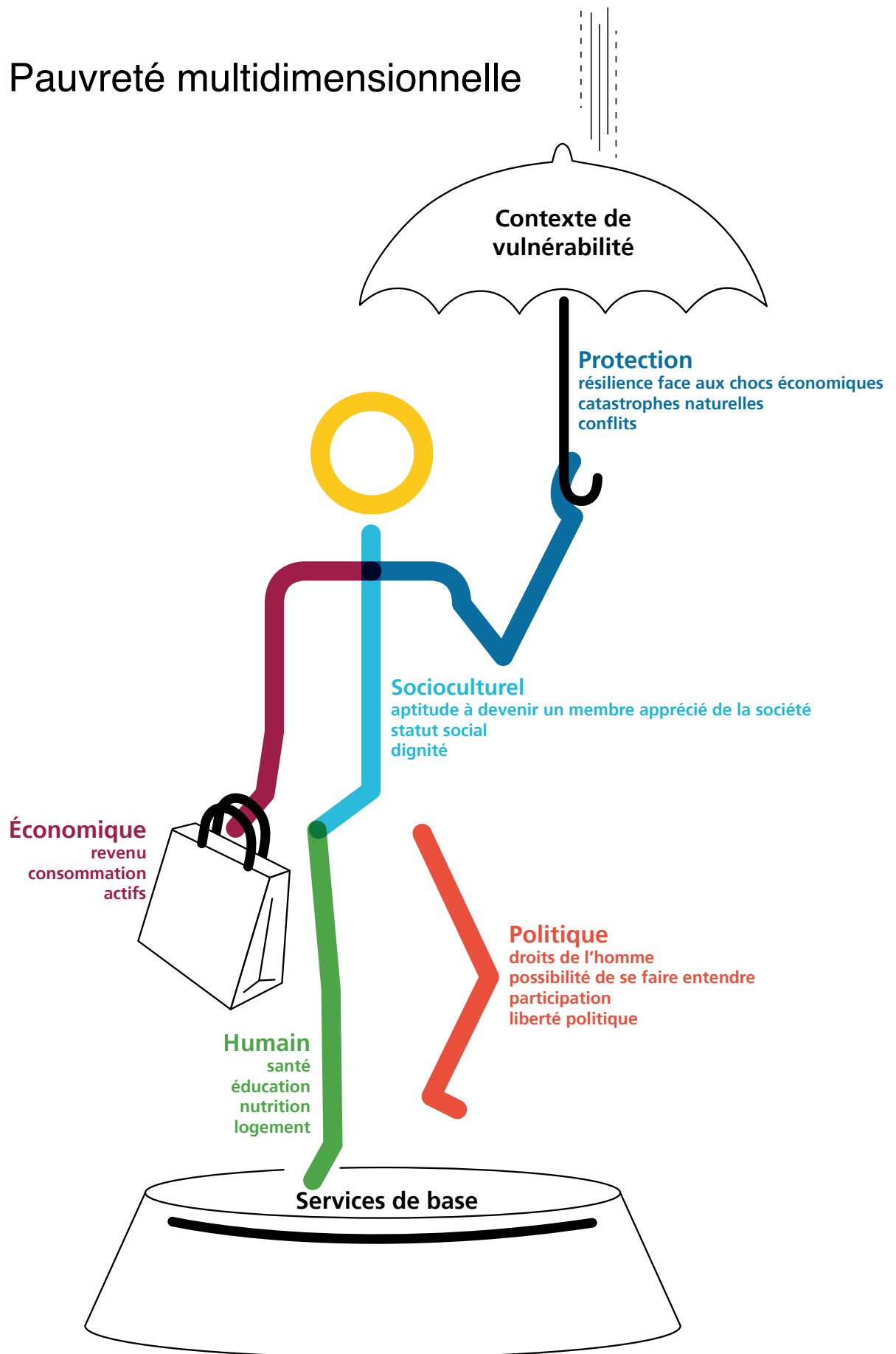
Définitions

La DDC considère comme laissés-pour-compte tous les individus ou groupes qui sont exclus du développement durable ou qui ne bénéficient pas d'un niveau de vie suffisant. Deux critères guident la DDC dans l'identification d'individus et de groupes laissés de côté ou risquant de l'être : la pauvreté et l'exclusion.

La DDC applique le cadre de l'OCDE/CAD relatif à la **pauvreté multidimensionnelle** (voir illustration p. 7). Ce cadre comprend cinq aspects interdépendants des capacités de l'homme : capacités économiques (revenu, consommation, actifs) ; capacités humaines (santé, éducation, alimentation, logement) ; capacités politiques (droits de l'homme, possibilité de se faire entendre, participation, liberté politique) ; capacités socioculturelles (aptitude à devenir un membre apprécié de la société, statut social, dignité) ; capacités défensives (capacité de résistance aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles, aux conflits). Pour assurer un développement durable, il est essentiel de lutter contre les multiples dimensions de la pauvreté, la perspective économique dominante mettant l'accent sur les groupes à faibles revenus au risque de négliger les populations les plus exclues.

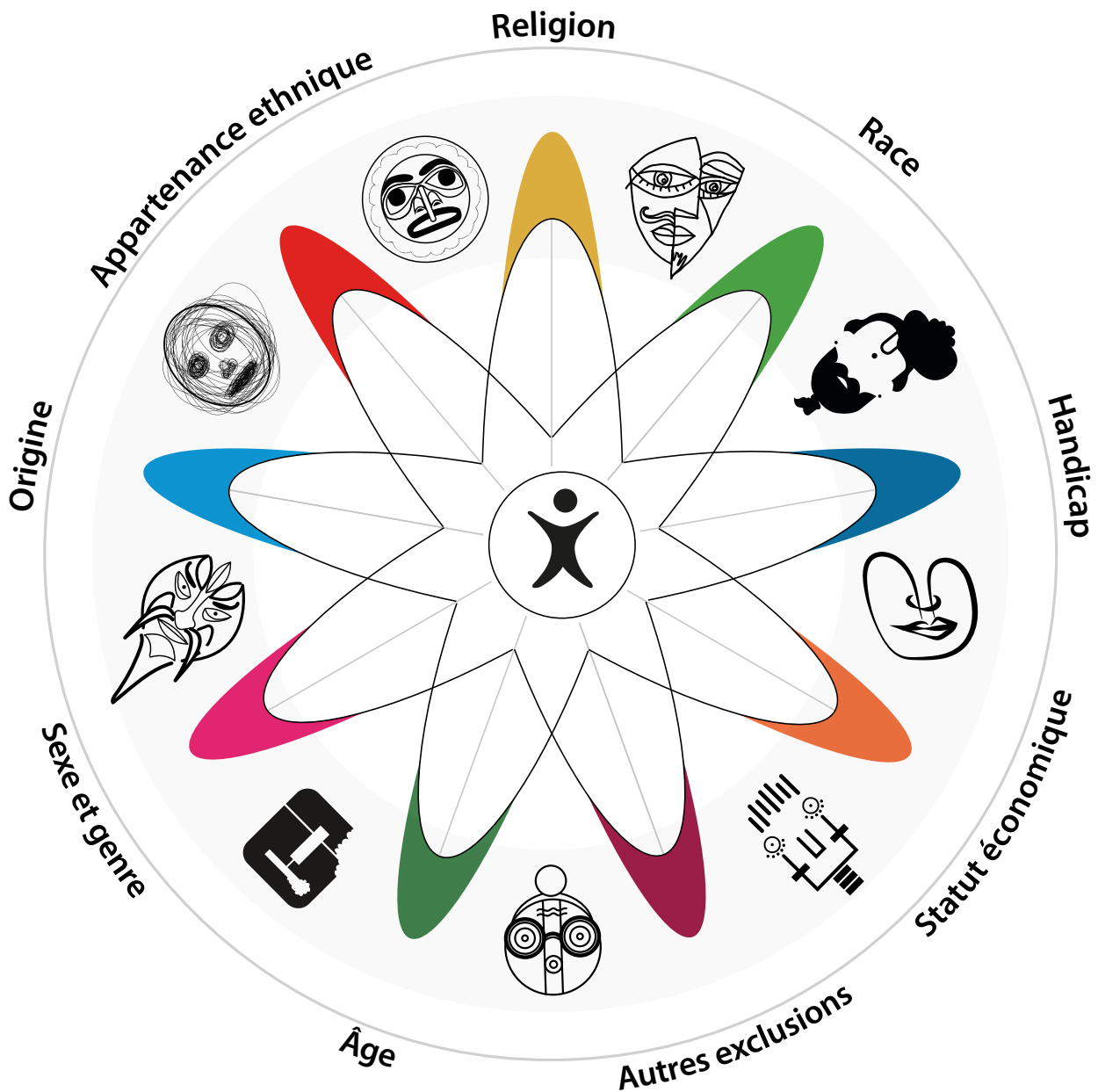
L'**inclusion** s'entend de l'amélioration des capacités, des opportunités et de la dignité des personnes et des groupes désavantagés sur la base de leur identité, à participer à la société (voir p. 12). L'ODD 10 appelle à favoriser l'intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes, « indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ». L'identification des laissés-pour-compte est une question de contexte : dans une perspective globale, la population laissée pour compte peut comprendre les 20 pour cent les plus pauvres en termes de revenus, mais à l'échelle d'un programme spécifique, elle regroupe les personnes exclues d'un service, d'un marché, d'un espace ou d'une intervention spécifique.

Pauvreté multidimensionnelle



Source : OCDE, Lignes directrices du CAD La réduction de la pauvreté (2001)

Facteurs d'exclusion et de pauvreté



Un **niveau de vie suffisant** tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme implique en particulier des soins de santé, une éducation, une alimentation, un accès à l'eau et un logement adéquats.⁵

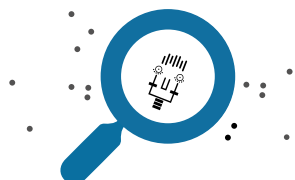
La **vulnérabilité** désigne la probabilité de tomber dans la pauvreté ou dans une plus grande pauvreté. Elle qualifie le degré d'exposition aux risques et la capacité à y répondre et à y faire face. C'est pourquoi il faut aussi tenir compte des hommes et des femmes qui **risquent** d'être laissés pour compte.

Dans le contexte du développement durable, la non-discrimination signifie que toutes les personnes bénéficient des mêmes droits, des mêmes opportunités et du même accès aux services. L'**égalité** vise à garantir que tout le monde bénéficie des mêmes droits et du même traitement (p. ex. droits de l'homme ; accès aux services), alors que l'**équité** implique d'essayer de comprendre les gens et de leur donner ce dont ils ont besoin pour vivre pleinement leur vie (p. ex. traitements médicaux adaptés à leurs besoins).

Engagements

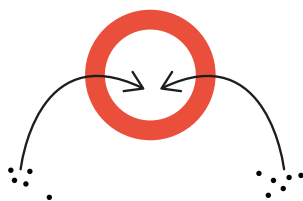
Le comité de direction de la DDC s'attache à *ne laisser personne de côté*. Il reconnaît que l'objectif est ambitieux, que l'engagement de la DDC est indispensable et qu'il est nécessaire de redistribuer les ressources à long terme pour réaliser et maintenir un changement systémique. Le comité de direction de la DDC soutient le personnel dans sa démarche visant à *ne laisser personne de côté*, qui fait partie intégrante de la gestion axée sur les résultats (GAR) de la DDC. En particulier, la DDC entend :

- 1 Mettre l'accent sur les personnes vivant dans la pauvreté, en accordant une attention particulière aux plus pauvres parmi les pauvres et en reconnaissant les multiples dimensions de la pauvreté**



La DDC s'attache à lutter contre la pauvreté et veut se soucier davantage des plus pauvres parmi les pauvres, de ceux qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles (c'est-à-dire qui ne disposent pas d'un niveau de vie suffisant) et qui sont particulièrement vulnérables aux chocs et au stress.

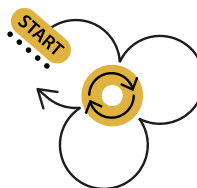
- 2 Viser à un changement transformateur en luttant contre l'exclusion, la discrimination et l'inégalité**



La DDC cherche à stimuler la transformation sociale et à provoquer des changements socioculturels, économiques et politiques. L'exclusion et la discrimination sont le résultat de structures du pouvoir profondément enracinées et de mentalités qui se traduisent par des politiques et des comportements tendant à pérenniser les inégalités existantes. L'engagement de *ne laisser personne de côté* requiert des mesures décisives destinées à faciliter la conversion des droits de l'homme en possibilités équitables et en bien-être tout au bas de l'échelle sociale. Cette perspective d'équité garantit que la DDC, à travers ses programmes, vise à équilibrer les pouvoirs, les intérêts et la participation à la prise de décision.

Une attention particulière doit être portée à la lutte contre l'**inégalité entre les sexes** dans les hiérarchies invisibles d'une société donnée. Les structures sexospécifiques peuvent aggraver les inégalités existantes et les schémas d'exclusion fondés sur les rôles de genre ainsi que sur la division sexuée du travail et la participation des hommes et des femmes à la prise de décisions. Ces schémas sont particulièrement difficiles à remettre en question puisque non seulement ils façonnent les relations au sein du foyer, mais se répercutent aussi sur des domaines stratégiques – comme le marché de l'emploi, l'accès aux ressources, le droit familial et le leadership inclusif – où ils peuvent avoir des effets préjudiciables pour les femmes.

- 3 Faire en sorte que les populations laissées de côté ou qui risquent de l'être soient prises en compte dans toutes les nouvelles stratégies thématiques et de coopération de la DDC**



L'accent sera mis sur les personnes qui sont peut-être difficiles à atteindre, mais qui ont de toute urgence besoin d'aide pour participer au développement durable. Le principe de *ne laisser personne de côté* doit systématiquement et explicitement guider les processus de la DDC dès le tout début de l'élaboration de stratégies et de programmes.

- 4 Renforcer les systèmes d'information et la production de données ventilées qui révèlent les défis que rencontrent les laissés-pour-compte et resserrent les liens entre les acteurs responsables et les détenteurs de droits**



Si les systèmes nationaux de statistiques doivent être renforcés et complétés par d'autres sources de données, les informations produites et le mode d'accès aux données devraient contribuer à ressermer les liens entre acteurs responsables et détenteurs de droits.

PARTIE

02.

ACTION

La DDC intègre le principe de *ne laisser personne de côté* dans sa gestion axée sur les résultats et du cycle de projet, et en fait une partie intégrante de son approche systémique. Dans le cadre de l'application des instruments de la DDC, y compris du dialogue sur les politiques, une attention particulière sera portée aux laissés-pour-compte. Cela vaut pour toutes les divisions de la DDC : Coopération Sud, Aide humanitaire, Coopération avec l'Europe de l'Est et Coopération globale.



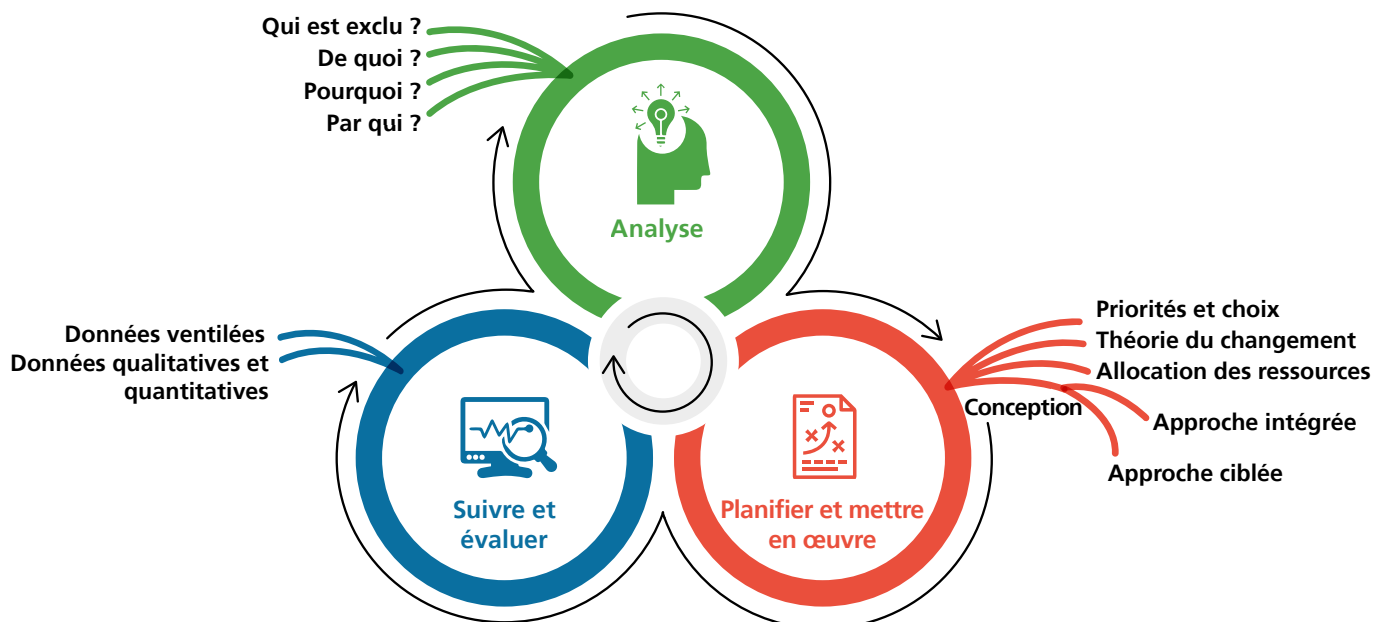


Ancrage

La DDC inscrit le principe de *ne laisser personne de côté* dans tous ses documents, programmes et partenariats stratégiques, notamment ceux noués avec des organisations multilatérales. Les effets attendus pour les groupes laissés de côté sont exposés dans les cadres de résultats des stratégies et des programmes. Les documents stratégiques précisent les personnes et les populations auxquelles la DDC vient en aide et les approches qu'elle applique. Les rapports annuels présentent des informations sur les progrès accomplis, y compris les changements induits pour les groupes laissés de côté et les changements obtenus au niveau des institutions et des politiques.

La Suisse participe à différents niveaux à un **dialogue sur les politiques** à mener pour *ne laisser personne de*

côté. Le dialogue sur la politique en matière d'inclusion, qui s'appuie sur l'expérience tirée des programmes et des projets, est une composante importante de l'approche systémique et il a un impact aux niveaux local, national et mondial. La DDC soutient les gouvernements, les institutions, la société civile et le secteur privé dans leurs efforts pour créer une société inclusive, cherche à nouer des partenariats avec d'autres donateurs et acteurs, intensifie son rôle de promoteur et de facilitateur de coalitions bilatérales et multilatérales qui œuvrent en vue de ne laisser personne de côté et s'engage pour renforcer la cohérence des politiques de développement. En outre, la DDC soutient l'autonomisation des laissés-pour-compte et leur participation à la prise de décisions.



Analyse

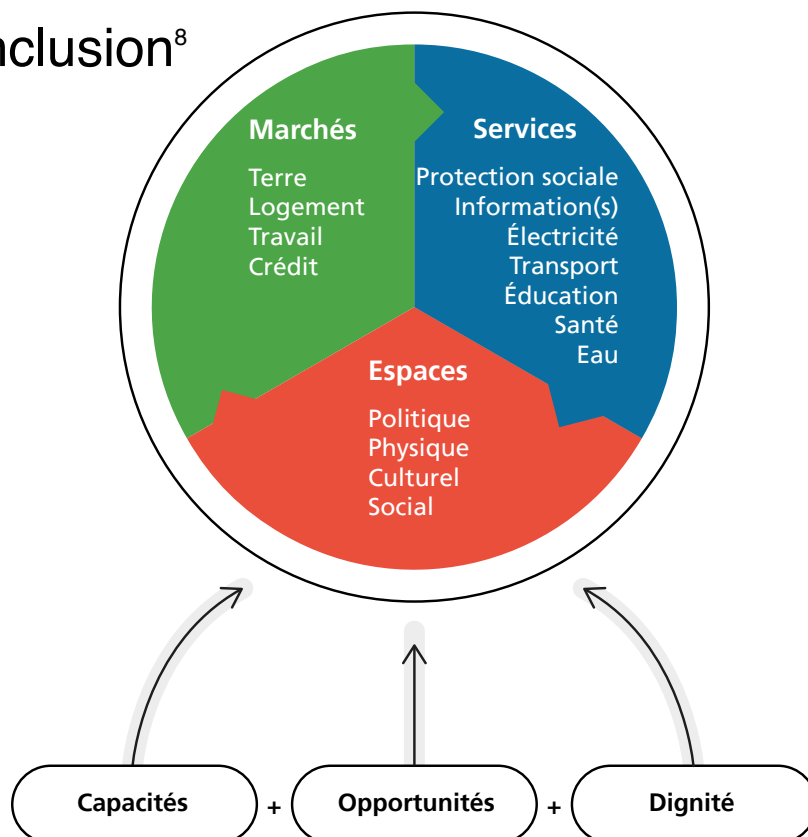
Une bonne analyse doit répondre à quatre questions fondamentales : **Qui est exclu ? De quoi ? Pourquoi ? Par qui ?** La DDC soutient activement les efforts visant à identifier ceux qui sont (ou risquent d'être) laissés de côté, grâce à des mesures multidimensionnelles incluant la perspective des pauvres. Elle prend en compte les inégalités croisées, telles que l'identité sociale combinée à d'autres mécanismes d'exclusion. Il est essentiel de disposer de données ventilées pour élaborer un diagnostic factuel.

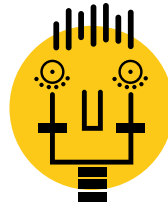
Afin de déterminer s'il s'agit de l'exclusion d'un marché, d'un espace, d'un service ou d'autre chose, il faut comprendre le fonctionnement des systèmes en place en ce qui concerne la terre, le travail, l'élaboration de politiques sectorielles, le droit, les services et la politique. Une intervention efficace exige de comprendre quand et comment l'exclusion survient. L'exclusion de marchés, par exemple, soulève des questions quant à leur structure, à leur fonctionnement et à leur dynamique, à la manière dont ces facteurs affectent les personnes exclues, aux obstacles formels et informels que celles-ci rencontrent et à la manière dont l'exclusion contribue à la pauvreté. Une intervention efficace exige aussi d'analyser les risques spécifiques auxquels les laissés-pour-compte peuvent être confrontés, ainsi que de bien comprendre pourquoi les groupes pauvres et exclus ne

bénéficient pas du développement et pourquoi le système n'est pas inclusif.

La question de savoir par qui un individu ou un groupe de personnes est exclu en appelle plusieurs autres : Qui détient le pouvoir ? Quels sont les rapports entre les groupes pauvres et exclus et les autres groupes, le gouvernement, les marchés et la société civile ? Que faut-il changer ? Que fait (ou ne fait pas) concrètement le gouvernement pour les groupes de population laissés de côté dans son pays ou dans le cadre de dialogues politiques mondiaux, de normes et d'initiatives internationales ? Quels acteurs réformateurs pourraient être mobilisés pour faciliter l'accès aux groupes exclus, améliorer la représentation de leurs intérêts et participer à la conception d'initiatives concrètes ? Quels sont les moyens d'action de la DDC pour influencer sur la volonté politique du gouvernement et sur les conditions politico-économiques qui doivent être changées pour assurer des résultats efficaces et durables ? En abordant ces questions par le prisme du genre, la DDC trouvera plus facilement les réponses différenciées dont elle a besoin. Les évaluations de la pauvreté, l'analyse du pouvoir, l'analyse selon le genre⁶, l'analyse du contexte fragile et l'analyse politico-économique⁷ sont des instruments appropriés pour établir la cartographie des domaines d'exclusion et pour analyser les relations de pouvoir.

Inclusion⁸





Planification et mise en œuvre

La planification et la mise en œuvre des actions visant à *ne laisser personne de côté* imposent de formuler des objectifs appropriés et de les prioriser. Pour ce faire, il faut tenir compte du contexte et des choix stratégiques. Les considérations qui suivent sont importantes dans toutes les interventions.

Priorités et choix éclairés

Un seul et même programme ne saurait lutter contre tous les mécanismes d'exclusion. Aussi la DDC doit-elle faire des choix éclairés et fixer des priorités une fois que l'analyse effectuée a permis d'identifier tous les groupes qui sont laissés de côté ou qui risquent de l'être. Dans chaque domaine d'intervention, la DDC devrait explicitement désigner un ou deux groupes comme groupes cibles et expliquer les raisons de ce choix. À ce stade, il peut s'avérer nécessaire de collecter des données de référence. Les domaines d'intervention devraient refléter les priorités non seulement des gouvernements, mais aussi des groupes eux-mêmes, et se fonder sur la connaissance qu'ont ces derniers de réalités complexes et souvent invisibles. Les politiques visant à améliorer les revenus (c.-à-d. productivité des terres, accès au marché du travail) d'actifs clés (terres, main-d'œuvre) pour en faire bénéficier les pauvres, à lutter contre les inégalités ou à augmenter la redistribution étatique sont bien étayées et peuvent éclairer le choix stratégique des domaines d'intervention.

Théorie du changement

La théorie du changement devrait définir clairement les résultats attendus pour les individus ou les groupes laissés de côté, les groupes ciblés étant explicitement identifiés, nommés et suivis. Une vision commune avec les partenaires et les alliés de la DDC est nécessaire et devrait être intégrée dans les théories du changement. Les changements prévus et les contributions au changement transformateur devraient être définis aussi bien au niveau politique et institutionnel qu'au niveau des populations. La théorie du changement anticipe l'impact attendu au niveau politique et institutionnel pour différents groupes de population exclus, par exemple en décrivant comment une nouvelle loi ou politique impactera la vie des gens ou comment les changements permettent aux exclus de faire entendre leur voix dans la prise de décision politique. Au niveau des populations, la théorie du changement décrit les résultats attendus et explique comment les interventions peuvent améliorer les conditions de vie et la capacité des laissés-pour-compte à se faire entendre et à exercer une influence.

Allocation des ressources

L'évaluation des implications d'une focalisation stratégique sur le principe de ne laisser personne de côté demande de planifier l'allocation ou la réaffectation des ressources humaines et financières.

Conception du programme

Au niveau opérationnel, deux options sont possibles et peuvent être combinées : intégrer le principe de *ne laisser personne de côté* dans des programmes et/ou élaborer des programmes spécifiques pour les groupes laissés de côté.

Intégration dans des programmes approche intégrée

L'intégration du principe de *ne laisser personne de côté* dans un programme implique d'examiner en profondeur la manière dont une intervention affecte les plus exclus en identifiant les groupes laissés pour compte sans amplifier les risques, en cherchant à mieux comprendre les facteurs ayant conduit à leur exclusion, en tenant compte de ces derniers dans la conception de l'intervention (en particulier en élaborant la théorie du changement), en suivant les progrès réalisés et en procédant aux adaptations nécessaires. La théorie du changement doit anticiper les effets indirects attendus pour les groupes laissés pour compte. Dans un programme gouvernemental d'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population, par exemple, des groupes spécifiques peuvent être exclus pour des raisons de pauvreté monétaire. Du fait de l'intégration du principe de *ne laisser personne de côté* dans le programme, celui-ci prévoit notamment un dialogue sur les politiques relatives aux subventions (ou à d'autres formes de soutien) accordées aux groupes laissés pour compte afin de leur garantir l'accès à l'eau potable et l'utilisation de celle-ci. En ce qui concerne les autres programmes, il peut être difficile d'évaluer les répercussions pour les groupes exclus, par exemple dans un programme influant sur des processus mondiaux ou dans des activités portant sur les questions de gouvernance, de changement de politique ou de réformes sectorielles. Ces programmes ont toutefois un impact indirect sur les laissés-pour-compte. L'évaluation de l'impact social s'est révélée être une méthode appropriée dans ce domaine.⁹

Programmes spécifiques approche ciblée

Lorsqu'il est peu probable qu'un groupe spécifique bénéficie de manière significative d'une intervention ou qu'une démarche d'intégration permette à elle seule d'obtenir un changement transformateur ambitieux, la DDC met au point des interventions visant expressément les groupes laissés de côté en se fondant sur leurs besoins propres, et adopte une perspective de long terme concernant l'institutionnalisation des interventions. Les actions spécifiques sont particulièrement recommandées pour lutter contre les exclusions sexospécifiques, exacerbées du fait de discriminations subies à d'autres niveaux.

Les champions du changement appartiennent souvent à des groupes difficiles à atteindre et peuvent donc assurer l'accès à ceux-ci ou forger des alliances propices à l'inclusion. Mais une approche transformatrice exige aussi d'engager le dialogue avec les groupes qui détiennent le pouvoir et peuvent influencer le développement en tant qu'acteurs du changement. Par exemple, un programme de promotion de l'emploi, fondé sur une concurrence saine, peut exclure des groupes discriminés. Une action ciblée devrait inclure des mesures de formation, de mentorat ou de lutte contre la discrimination. Le recentrage sur les plus pauvres et les plus exclus au moyen de programmes spéciaux est plus efficace lorsqu'il intervient en complémentarité avec des actions intégrées. Il peut impliquer de revoir les priorités stratégiques et l'allocation des fonds de la DDC.

Les points d'entrée doivent être propices à la réalisation de l'inclusion sociale et spécifiques au thème et au contexte. Le changement transformateur est un processus politique et les obstacles et mécanismes qui conduisent à l'exclusion doivent être pris en compte dans la conception d'un projet. Il peut être indiqué de commencer par un domaine politiquement moins délicat – l'accès à l'eau et à l'assainissement ou à l'éducation, par exemple, plutôt que la représentation politique. Des réalisations dans ces secteurs politiquement moins sensibles peuvent instaurer la confiance et ouvrir ainsi la voie à des interventions dans des domaines qui le sont davantage. La protection sociale¹⁰ apparaît aussi de plus en plus comme un moyen de s'attaquer aux risques d'exclusion, de soutenir les plus pauvres parmi les pauvres et de progresser sur la voie d'un développement inclusif.¹¹

Approche intégrée

Ne laisser personne de côté est une entreprise complexe qui nécessite une approche intégrée pour répondre aux dynamiques de la pauvreté multidimensionnelle et aux mécanismes d'exclusion. Sur le plan opérationnel, l'approche intégrée réunit un large éventail d'acteurs – autorités nationales et locales ; spécialistes de l'aide humanitaire, du développement, des droits de l'homme ainsi que de la paix et de la sécurité ; société civile ; et secteur privé – qui contribuent à des réalisations communes. Pour la DDC, l'approche intégrée consiste d'abord à utiliser au service des mêmes objectifs les instruments dont elle dispose pour la coopération bilatérale, multilatérale et globale et pour l'aide humanitaire.

Les sections suivantes examinent les éléments à prendre en compte dans la planification et la mise en œuvre dans des domaines spécifiques.



Thèmes globaux

Dans un monde globalisé, les influences, les contraintes, les règles et les engagements mondiaux déterminent de plus en plus les capacités des pays à lutter contre l'exclusion. Afin d'intégrer le principe de *ne laisser personne de côté* dans les thèmes globaux sur lesquels s'investit la DDC, les programmes doivent définir des stratégies favorables à des politiques inclusives et à l'évolution des systèmes en vue de créer un environnement et un cadre propices dans leurs domaines respectifs. À cet effet, ils doivent :



- plaider pour l'accès de tous à l'eau, à la santé et à la sécurité alimentaire et mettre un accent particulier sur les groupes les plus pauvres et les plus exclus ;
- répondre aux besoins des populations vulnérables les plus exposées aux risques climatiques : il s'agit d'atténuer les effets du changement climatique sur les groupes les plus pauvres et les plus exclus et d'assurer leur adaptation à ce phénomène.

L'analyse de la migration doit faire la distinction entre l'exclusion comme cause de la migration et l'exclusion comme résultat de la migration. Certaines personnes choisissent de migrer pour remédier à leur exclusion. D'autres font face à des conditions difficiles dues à des conflits et à des catastrophes naturelles qui les poussent à l'exil et les rendent encore plus vulnérables que ceux qui choisissent de migrer en raison de leur exclusion. Enfin, certains sont exclus de la migration elle-même. Ils sont contraints de rester sur place alors que les autres peuvent partir. Il est dans tous les cas essentiel d'établir au niveau international les conditions nécessaires à une migration sûre, régulière et ordonnée.

Les **organisations multilatérales** jouent un rôle important pour définir le cadre normatif de référence pour le développement durable. Elles plaident avec force pour ne laisser personne de côté, apportant conseils et soutien aux gouvernements, et contribuent de manière importante à l'éradication de la pauvreté et au soutien de politiques inclusives. Les organisations multilatérales sont des acteurs clés quand il s'agit de ne laisser personne de côté, et la DDC devrait envisager :

- d'introduire le principe de *ne laisser personne de côté* dans la stratégie de la DDC en matière de coopération multilatérale et dans de solides alliances et partenariats multilatéraux ;
- d'utiliser l'outil du « core contribution management » et de mettre à profit la participation à des organes directeurs et à des dialogues politiques ainsi que les interventions lors de réunions pour aborder de façon explicite les rôles et les responsabilités des organisations multilatérales quand il s'agit de ne laisser personne de côté ;

- de rendre compte, dans le « Annual Multilateral Performance Assessment » des résultats obtenus en ce qui concerne le principe de ne laisser personne de côté.

Le mandat de l'**Aide humanitaire** est universel et fondé sur les besoins. Conformément au principe de *ne laisser personne de côté*, l'Aide humanitaire concentre ses efforts sur les personnes les plus démunies et les plus vulnérables affectées par des crises. Généralement, les laissés-pour-compte sont les plus durement touchés lorsqu'une catastrophe naturelle survient ou qu'un conflit se développe. Les principes de l'action humanitaire (humanité, neutralité, impartialité et indépendance) sont au cœur de l'assistance et de la protection apportées aux personnes les plus démunies, y compris le plaidoyer pour le respect du droit international humanitaire, qui prévoit l'accès sans entrave aux populations touchées. Sur le plan opérationnel, ne laisser personne de côté signifie pour l'Aide humanitaire :

- d'identifier les personnes laissées de côté ou qui risquent de l'être, dans le cadre d'un processus participatif qui prend en compte les différentes dimensions de la pauvreté ;
- d'examiner la manière dont les dimensions politiques, socioculturelles et économiques de la pauvreté jouent un rôle crucial quand il s'agit d'identifier les plus vulnérables dans une situation spécifique ;
- de prendre en compte, dans l'évaluation, le point de vue de la population touchée ;
- d'établir une distinction entre les différents groupes laissés de côté et d'évaluer les relations de pouvoir existant entre ces groupes ;
- de définir des pistes stratégiques pour une approche transformatrice qui autonomise les plus pauvres et les plus exclus.

Les principaux défis résident dans les contraintes de temps, les informations incomplètes et les difficultés d'accès à la suite d'un choc. Ces situations demandent d'adapter le circuit d'analyse, de planification et de mise en œuvre.



Les **acteurs de la société civile** jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du principe de *ne laisser personne de côté*. Les ONG suisses sont des partenaires importants de la DDC, qui ont acquis une longue expérience dans le cadre de leur travail avec des partenaires locaux sur le terrain, souvent dans des contextes difficiles. Dans la mise en œuvre du principe de *ne laisser personne de côté*, la DDC devrait envisager :

- d'intégrer le principe de *ne laisser personne de côté* dans ses négociations avec les partenaires de la société civile et d'en faire un principe clé des accords de contribution ;
- de demander aux ONG de rendre compte systématiquement dans leurs rapports annuels des résultats obtenus en ce qui concerne le principe de *ne laisser personne de côté*.

Suivi et évaluation

Le suivi approfondi des progrès accomplis en ce qui concerne le principe de *ne laisser personne de côté* nécessite de définir des indicateurs spécifiques et de disposer de données de référence fiables sur les groupes et les individus exclus. Pour déterminer si et comment la théorie du changement est réalisée, le système de suivi et les indicateurs doivent permettre de suivre de près l'évolution du groupe de laissés-pour-compte qui a été défini. Cette section examine les principaux aspects à prendre en compte pour déterminer la pertinence d'un indicateur destiné à mesurer la pauvreté et l'inclusion sociale.

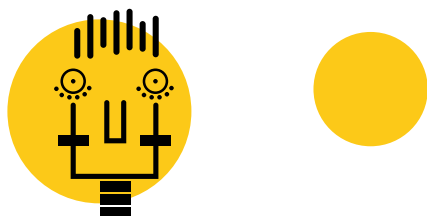
Données ventilées

La ventilation des données par sexe, niveau de richesse, appartenance ethnique ou caste, religion, âge, lieu de résidence ou autres critères d'identité tels que le handicap permet au suivi de déterminer qui a et qui n'a pas bénéficié de programmes de développement. Les critères de ventilation sont fixés en fonction du contexte. La collecte de données est une opération hautement politique et il manque souvent des données ventilées dans les contextes où elles seraient pourtant les plus nécessaires. Cette question revêt une importance particulière quand il s'agit de

ne laisser personne de côté, et la DDC devrait l'aborder dans son dialogue sur les politiques. Conformément au concept de mise en œuvre « Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse », la DDC pourrait envisager d'affecter des ressources à l'amélioration de la disponibilité de données ventilées pour le suivi du principe de *ne laisser personne de côté*. Les données disponibles sont antérieures à la période analysée actuellement. L'approche privilégiée consiste à rechercher les données les plus récentes disponibles auprès de différentes sources – les données sont parfois plus accessibles au niveau provincial qu'au niveau national – et à les interpréter avec précaution.

Données qualitatives

Les indicateurs devraient aussi rendre compte des aspects qualitatifs des résultats. Les méthodes de collecte de données qualitatives, telles que les groupes de discussion, les entretiens ou les observations, peuvent refléter le changement transformateur et l'autonomisation, aider la DDC à comprendre les motivations et l'opinion des personnes concernées et fournir des idées. L'évaluation des bénéficiaires constitue un excellent outil pour intégrer les connaissances et les points de vue des personnes exclues dans la planification et la priorisation des interventions. Les réalités des personnes exclues sont très complexes, et les informations sur les facteurs d'exclusion difficilement perceptibles. Une évaluation des bénéficiaires qui reflète les connaissances est à la fois une source d'information essentielle et une contribution importante à l'autonomisation de ceux-ci. En outre, l'analyse selon le genre et l'analyse de l'inclusion sociale d'un programme ou d'un portefeuille d'activités et des projets correspondants aideront la DDC à comprendre tout changement de circonstances affectant les personnes exclues et leurs relations avec les acteurs responsables et les marchés. Les indicateurs devraient également fournir des informations qualitatives au niveau systémique. Les comptes rendus sur les politiques et les mesures mises en œuvre par les gouvernements locaux pour lutter contre la violence basée sur le genre ou la discrimination, par exemple, ou sur la nature des politiques visant à favoriser l'inclusion de certains groupes, peuvent conduire à l'établissement de rapports sur ces politiques et fournir un élément qualitatif dans l'examen de la théorie du changement.



Exemples d'indicateurs

Les tableaux 1 et 2 donnent des exemples d'indicateurs de référence à utiliser pour le suivi et comme base d'évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne le principe de *ne laisser personne de côté*. Les indicateurs centrés sur les personnes sont destinés au suivi des résultats des

programmes sur la vie des individus, et mettent l'accent sur les groupes laissés pour compte. Les indicateurs au niveau du système tiennent compte des institutions et des politiques et sont destinés à suivre les progrès systémiques réalisés dans la promotion de l'équité et de l'inclusion.

Tableau 1 : Indicateurs centrés sur les personnes

Réseau thématique	Descriptif/objet	Indicateur de référence
Agriculture & sécurité alimentaire ; genre	Les femmes et les hommes de tous les groupes de population, et tout spécialement des groupes cibles, bénéficient de l'égalité d'accès, de propriété et de droits en ce qui concerne les ressources naturelles comme la terre et l'eau, afin d'améliorer leurs revenus et leurs moyens d'existence (dimensions protectrices et économiques du bien-être).	Nombre de personnes (femmes/hommes ; couches socioéconomiques) qui disposent de droits bien établis (individuels, collectifs, coutumiers) à des terres agricoles et à l'eau grâce à des contributions de la Suisse.
Éducation	Toutes les personnes bénéficient d'un accès équitable à une éducation de base de qualité et à un large éventail d'options de développement des compétences professionnelles, une attention particulière étant accordée aux groupes exclus, y compris ceux affectés par une crise (dimensions humaines et économiques du bien-être).	Nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes ayant accès à l'éducation de base (formelle et informelle) et à la formation, ventilé par sexe, caste/origine ethnique, âge et situation géographique.
Gouvernance	Toutes les personnes participent à la gouvernance et à la politique locales et exercent une influence égale sur celles-ci, avec une attention particulière portée aux groupes exclus (dimension politique du bien-être).	Pourcentage de la population qui estime que ses intérêts sont représentés au Parlement (niveaux national et infranational), ventilé par sexe, quintile de richesse, caste/origine ethnique, âge.

Tableau 2 : Indicateurs au niveau du système

Réseau thématique	Descriptif/objet	Indicateur de référence
Conflits et droits de l'homme	Les institutions publiques appuyées par des programmes financés par la Suisse répondent aux attentes d'une manière généralement considérée comme équitable et juste.	Perceptions (ventilées par sexe, région et groupe social) qu'ont les personnes de la responsabilisation des institutions publiques.
Santé	Les systèmes de santé comprennent des mécanismes de protection sociale qui réduisent les frais de santé à la charge des ménages et contribuent ainsi à réduire les inégalités dans l'accès à des services de santé de qualité et à prévenir la paupérisation (dimensions humaines et économiques du bien-être).	Dépenses de santé catastrophiques à la charge des ménages (indicateur de l'ODD 3.8.2)
Genre ; gouvernance	Les personnes peuvent participer dans des conditions d'égalité à la planification budgétaire et à la prise de décisions publiques en ce qui concerne les questions sociales ou liées au genre, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux groupes exclus.	Nombre de municipalités qui ont mené et approuvé un processus de budgétisation sociale et sensible au genre (grâce aux interventions de la DDC).



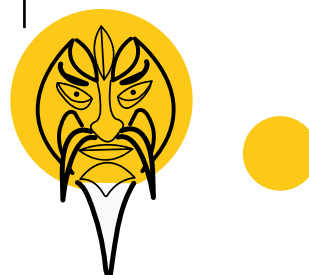
Questions de l'évaluation

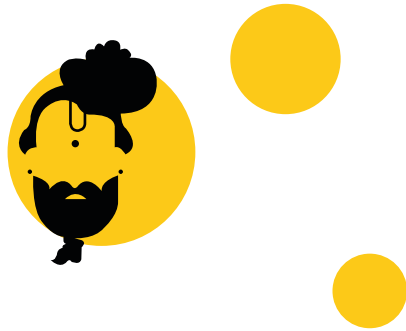
L'évaluation des résultats devrait se fonder sur la situation de référence définie dans le cadre de résultats et sur des données de suivi. Les évaluateurs doivent écouter différents points de vue et voix, dont ceux des groupes exclus, pour évaluer les changements qui se sont (ou non) produits. Les opinions des groupes les plus aisés sont également importantes en ce qu'elles révèlent leur manière de voir l'évolution des conditions de vie et les changements systémiques ayant conduit à une meilleure intégration

et à une plus grande inclusion. Conjointement avec les avis d'experts externes, les évaluations des bénéficiaires garantissent la prise en compte, dans l'évaluation, des points de vue des groupes exclus. Les principes d'évaluation des bénéficiaires sont essentiels pour ne laisser personne de côté car ils comprennent la qualité de la participation qui se décline en plusieurs aspects : appropriation, inclusion, représentativité, différenciation, réflexivité critique et réactivité.¹²

Tableau 3 : Questions de l'évaluation

	Intégration / approche intégrée	Programmes spécifiques / approche ciblée
Pertinence	<p>Le dialogue sur la politique en matière d'inclusion mené dans le domaine d'intervention est-il régulier et de qualité ?</p> <p>Dans quelle mesure aborde-t-il les causes structurelles de l'exclusion ?</p>	<p>Le groupe choisi de laissés-pour-compte est-il le plus vulnérable ? Existe-t-il d'autres groupes plus démunis ?</p> <p>Dans quelle mesure le programme spécifique s'intéresse-t-il aux politiques, au secteur ou à la région qui favorisent l'inclusion des plus exclus ?</p>
Efficacité	<p>Des mesures concrètes (aides, dispositifs de protection sociale ou autres) sont-elles prises avec un solide appui du gouvernement ?</p>	<p>Quels sont les changements survenus quant aux conditions de vie ou aux besoins spécifiques des groupes cibles visés par le programme ?</p> <p>Quels sont les changements au niveau institutionnel ou politique dans le domaine spécifique relevant du programme de lutte contre l'exclusion ?</p>
Efficiace	<p>L'intégration du principe de ne laisser personne de côté nécessite des investissements supplémentaires. Les coûts supplémentaires ont-ils produit les bénéfices escomptés ?</p> <p>Les ressources supplémentaires engagées ont-elles été suffisantes pour améliorer l'inclusion des groupes ciblés ?</p>	<p>Quels ont été les investissements (temps, moyens financiers, capacités, travail de réflexion) d'un programme donné pour qu'il puisse atteindre les groupes exclus ? Ont-ils été suffisants ?</p> <p>La gestion du programme portant spécifiquement sur les groupes exclus consomme-t-elle plus de ressources (moyens financiers, temps) que celle d'autres programmes ? Cela se justifie-t-il ?</p>
Durabilité	<p>Les changements institutionnels ou politiques pour une meilleure inclusion sont-ils durables ?</p> <p>Les mesures spécifiques prises pour inclure les groupes exclus sont-elles institutionnalisées (ou en voie de l'être) ?</p>	<p>Les changements au niveau des personnes ou au niveau des institutions ou des politiques sont-ils durables ?</p> <p>Existe-t-il des risques de retomber dans la pauvreté ou dans l'exclusion ?</p>





Références

- 1 Nations Unies (2015), Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Introduction, point 2) : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
- 2 Constitution fédérale de la Confédération suisse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>
- 3 DDC (2000), Pauvreté – bien-être : un cahier d'information, de formation et de travail pour la lutte contre la pauvreté
- 4 DDC (2018), Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse. Concept de mise en œuvre : https://www.fdfa.admin.ch/dam/deza/fr/documents/publikationen/Diverses/MainstreamingAgenda2030_FR.pdf
- 5 Nations Unies (2015), La Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 25 : http://www.un.org/fr/udhrbook/pdf/udhr_booklet_fr_web.pdf
- 6 DDC (2018), How to Do a Gender Analysis : <https://www.shareweb.ch/site/Gender/Pages/Content/featured-profile.aspx?item1=Gender%20Analysis>
- 7 Political Economy and Power Analysis /Shareweb DDLGN : <https://www.shareweb.ch/site/DDLGN/topics/politicaconomy/SitePages/Home.aspx>
- 8 Banque mondiale (2013), Inclusion Matters, Advanced Edition (page 9) : http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1265299949041/6766328-1329943729735/8460924-1381272444276/InclusionMatters_AdvanceEdition.pdf
- 9 ONU (2006), A comprehensive Guide for Social Impact Assessment : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/cgg/unpan026197.pdf>
- 10 DDC (2017), SDC Issue Paper on Social Protection : https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/currentpovertyissues/Documents/sdc-issue-paper-social-protection_EN.pdf
- 11 DDC, Thematic Fact Sheets (forthcoming)
- 12 DDC (2013), How-to-Note Beneficiary Assessment : <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/Documents/SDC%20How-to-Note%20Beneficiary%20Assessment%20May%202013.pdf>

Vous trouverez d'autres **références** sur « Poverty-Wellbeing Shareweb » :

<https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/addressingpovertyinpractice/Pages/SDC-Guidance-Leave-No-One-Behind.aspx>

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction du développement et de la coopération (DDC)
3003 Berne
www.dfae.admin.ch/ddc

Mise en page :

zoï environment network, Genève/Suisse

Contact spécialisé :

Service Assurance Qualité et réduction de la pauvreté
Tél.: +41 58 465 92 77
Courriel: dezaqualitaetssicherung@eda.admin.ch

Type de document référence DDC : B (normative).

Approuvé par la direction le 9.8.2018.

Cette publication est également disponible en anglais et espagnol et peut être téléchargée sous le Poverty-Wellbeing Shareweb: <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/addressingpovertyinpractice/Pages/SDC-Guidance-Leave-No-One-Behind.aspx>.